



Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 15 novembre 2018

2018-5-19

Lieu de réunion du Conseil :

Nantheuil

Date de la convocation et

envoi de la note de

synthèse :

05 novembre 2018

Nombre de membres :

En exercice : 38

Présents : 36

Pouvoirs : 2

Président : Bernard VAURIAC

Etaient présent(e)s

Mesdames : Thérèse CHASSAIN, Annick MAURUSSANE, Michèle FAURE, Isabelle HYVOZ, Céline BAUDESSON, Dominique MARCETEAU, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE, Nathalie GRANERI, Nicola ROBERTS, Lucienne LAUMOND,

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Claude BOST, Philippe FRANCOIS, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Benoît MOUTON, Pascal MAZEAUD, Jean-Marc BUISSON, Michel AUGEIX, Alain GARNAUD, Philippe LACHAUD, René (Paul) CHEVAL, Jean-Claude JUGE, Philippe BANCHIERI, Gilbert CHABAUD, Patrick FLEURAT LESSARD, Pierre-Yves COUTURIER, Michel REBIERE, Raphaël CHIPEAUX, Frédéric DESSOLAS (délégué suppléant de Marc PASCUAL).

Absents et excusés : Céline DEQUANT, Marc PASCUAL, Christiane DESPAGES

Pouvoirs : Céline DEQUANT (pouvoir à Céline BAUDESSON) – Christiane DESPAGES (pouvoir à Michèle FAURE)

M. Raphaël CHIPEAUX est désigné secrétaire de séance

PEDT

Ce PEDT met l'accent sur une nouvelle organisation des temps du mercredi appelés les TAMM : les Temps d'Activités du Mercredi Matin notamment avec l'ouverture de 3 sites nouveaux : MIALLET, EYZERAC et NEGRONDES

6 sites sont ouverts depuis septembre sur le mercredi matin : MIALLET, LA COQUILLE, JUMILHAC, THIVIERS, NEGRONDES et EYZERAC

La collectivité souhaite intégrer le « plan mercredi » visant à renforcer la dimension éducative des différents accueils de loisirs autour de 4 axes :

- Une ambition de continuité éducative
- Un engagement pour un accueil éducatif
- Une diversification des projets éducatifs
- Une nouvelle approche des activités éducatives

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **De valider le PEDT entérinant la nouvelle organisation des temps du mercredi (document joint en annexe).**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC



Fait à Thiviers, le 19 novembre 2018
Le Président,

Bernard VAURIAC

